



Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans
les MRC des Basques et de Rimouski-
Neigette

6211-24-085

MÉMOIRE

Projet de parc éolien Nicolas-Riou

Présenté par



Centre local de développement
Région de Rivière-du-Loup

**Au Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement**

Octobre 2015

INTÉRÊT AU PROJET

Le présent mémoire s'inscrit dans le cadre des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour le projet de parc éolien Nicolas-Riou.

Même si le parc éolien serait localisé dans les MRC des Basques et de Rimouski-Neigette, le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup (CLD) désire s'exprimer sur l'impact économique de ce projet sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup. Fidèle à sa mission qui est de stimuler le développement socioéconomique de la région, le CLD porte un intérêt particulier à ce dossier.

Dans ce contexte, le présent mémoire porte essentiellement sur l'importance socioéconomique du projet pour la région de Rivière-du-Loup.

PRÉSENTATION DU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE RIVIÈRE-DU-LOUP (CLD)

Le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup (CLD) a pour mission de susciter et d'appuyer, avec l'ensemble des partenaires de la région, un environnement propice au développement socioéconomique du territoire, de favoriser le démarrage, l'acquisition, l'expansion et la consolidation des entreprises. Actif dans le milieu, le CLD s'implique dans l'attractivité de la main-d'œuvre auprès de citoyens d'ici et d'ailleurs, dans la promotion de la région et la prospection.

Plus de 150 membres volontaires adhèrent annuellement au CLD. Son conseil d'administration est composé de 9 membres votants soit six représentants du milieu socioéconomique et trois du conseil de la MRC de Rivière-du-Loup (élus).

Il faut toutefois signaler que l'organisme a pris véritablement naissance en avril 1973 sous l'appellation de **Corporation de promotion industrielle de la région de Rivière-du-Loup (CPIR)**. La CPIR était également connue sous le vocable de « commissariat industriel ». Les

premiers mandats confiés étaient orientés vers le développement d'infrastructures, en particulier l'aménagement d'un parc industriel à Rivière-du-Loup et le développement du port de mer de Gros-Cacouna. Par la suite, au milieu des années '80, la Corporation se tourna vers les promoteurs locaux et la création d'entreprises à partir des ressources locales et régionales. En 1994, d'importantes transformations sont apportées aux mandats, à l'appellation et à la direction générale. L'organisme fut désigné sous la nouvelle appellation de **Corporation régionale de développement économique de Rivière-du-Loup (CRDE)**. Comme la CRDE s'est ajustée pour mieux répondre aux besoins du milieu et faisait consensus parmi les différents intervenants du domaine socioéconomique, ce ne fut pas une surprise quand, avec la nouvelle Politique de soutien au développement local et régional mise de l'avant par le gouvernement du Québec en 1998, l'organisme se transforma en **Centre local de développement (CLD)**.

C'est sous cette appellation, **CLD de la région de Rivière-du-Loup**, qu'existe aujourd'hui cet organisme de développement économique qui, plus de 40 ans après sa création, est plus vivant que jamais. L'organisme a connu de nombreuses mutations et a su s'adapter à l'environnement économique changeant. Il est reconnu pour sa capacité à mobiliser et concerter les acteurs du développement, pour son expertise en matière d'accompagnement aux entreprises, pour ses pratiques innovantes et sa capacité à générer de la richesse durable sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup.

RETOMBÉES SOCIOÉCONOMIQUES

Port de mer de Gros-Cacouna

Infrastructure moderne ayant commencé ses opérations en 1980 et reconnue pour sa qualité et l'efficacité de sa main-d'œuvre, le port de mer en eau profonde de Gros-Cacouna est accessible douze mois par année. Sous propriété fédérale actuellement, il comporte deux postes à quai de 141 mètres chacun, de vastes espaces d'entreposage intérieurs et extérieurs totalisant 110 000 m². Le milieu, par l'entremise de la Commission régionale du port de Gros-Cacouna, travaille au maintien et au développement du port de Gros-Cacouna, qui est intimement associé à la vie économique de la région.

Le CLD est d'avis que le parc éolien Nicolas-Riou doit utiliser, dans la mesure du possible, cette infrastructure régionale que ce soit pour l'importation de la matière première mais également pour l'approvisionnement d'autres pièces éoliennes, et ce, même pour le transport de marchandises à l'intérieur du Saint-Laurent. L'utilisation du port de Gros-Cacouna par le parc éolien Nicolas-Riou, contribuerait à assurer, avec les autres utilisateurs du site, une utilisation optimale de l'infrastructure. De plus, cela permettrait de réduire les impacts sur le réseau routier tels que son engorgement, son usure prématurée et la sécurité de ses usagers.

La distribution des bénéfices générés aux actionnaires publics et les impacts sur le développement économique de la MRC de Rivière-du-Loup

La construction et l'exploitation du parc éolien Nicolas-Riou permettraient d'injecter de nouveaux fonds dans le développement économique de la MRC de Rivière-du-Loup. Le CLD souhaite qu'une partie des profits distribués à la MRC de Rivière-du-Loup puissent être dirigés vers le CLD. En mai 2013, le CLD avait adressé une demande écrite à la MRC de Rivière-du-Loup afin de pouvoir bénéficier de fonds dans le cadre des bénéfices générés d'un futur projet communautaire bas-laurentien. À cette époque, les objectifs étaient de bonifier une stratégie implantée en 2012 portant sur la commercialisation (secteur manufacturier) et l'acquisition/relève. Le montant demandé était de 200 000 \$ annuellement. Aujourd'hui, cette demande prend toute son importance puisqu'avec l'imposante réduction de l'aide financière gouvernementale à l'automne 2014, la stratégie a été mise en veille faute de revenus financiers. L'apport de fonds autonomes provenant des bénéfices générés du projet de parc éolien Nicolas-Riou ferait en sorte que la stratégie pourrait être relancée. La croissance du secteur manufacturier ainsi que la relève d'entreprise sont tout deux des défis importants pour la MRC de Rivière-du-Loup.

Le débordement des retombées lors de la construction

Les retombées régionales de ce projet, devant générer 500 millions de dollars en investissement, pourront se traduire par l'acquisition de services de construction, d'appareillages électriques, de matériaux de construction, de location de machineries, de services d'ateliers mécaniques, de l'hébergement de travailleurs, etc. Nous soulignons d'ailleurs les efforts des MRC des Basques et Rimouski/Neigette en vue de maximiser les

retombées sur leur territoire. Par ailleurs, il est évident que la MRC de Rivière-du-Loup captera aussi une part des retombées puisqu'elle est limitrophe à celle des Basques et assure déjà un rôle de fournisseurs de biens et services industriels à plusieurs égards. Ce genre de chantier à proximité serait générateur de retombées pour la MRC de Rivière-du-Loup également. Ce projet contribuerait à consolider certains services industriels sur le territoire.

CONCLUSION

Le CLD conclut que la réalisation du projet du parc éolien Nicolas-Riou représente une opportunité de développement et se traduit par une réponse en faveur du développement local et régional.

Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup
646, rue Lafontaine, bureau 201
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3C8
Téléphone : 418 862-1823
mjhuot@cldrld.com